

## La ministre du Travail nomme une conciliatrice pour les négociations du Conseil 4000 d'Unifor avec VIA Rail

La semaine dernière, Unifor a déposé un avis de différend auprès de la ministre fédérale du Travail, demandant l'aide du Service fédéral de médiation et de conciliation (SFMC) dans le cadre de nos négociations collectives avec VIA Rail sur le renouvellement des conventions collectives n° 1 et n° 2, qui couvrent 1 700 membres du Conseil 4000 d'Unifor.

Le lundi 7 décembre, la ministre a nommé une conciliatrice à la table de négociation du Conseil 4000 / VIA Rail. Le tableau ci-dessous indique le calendrier qui sera suivi tout au long du processus de conciliation jusqu'à la fixation d'une date limite de négociation:

Processus de négociation collective:	Dates du Conseil 4000:
Avis de négociation	3 septembre 2019
Avis de différend	27 novembre 2020
Décision ministérielle	7 décembre 2020
Conciliation	60 jours, sauf prolongation par entente mutuelle des parties
Fin de la conciliation	5 février 2021
Période de réflexion	21 jours
Droit de grève/lock-out*	26 février 2021
Médiation	Pas de limite de temps

*\*Le droit de grève/lock-out ne peut pas être exercé avant que 1) un vote de grève soit pris et 2) un préavis de 72 heures soit donné*

### Pourquoi choisir de recourir à la conciliation?

La procédure de conciliation vise à aider les parties à résoudre leurs différends. Le conciliateur a un mandat de 60 jours, qui peut être prolongé par entente mutuelle des parties. À la fin de la période de conciliation décrite ci-dessus, une période de réflexion de 21 jours commence. Pendant cette période, le ministre du Travail peut nommer un médiateur pour continuer à aider les parties à parvenir à une entente.

Unifor et VIA ont prévu d'autres dates pour poursuivre les négociations du 15 au 18 décembre, avec l'aide de la conciliatrice fédérale Hélène Madore. Les négociations porteront à la fois sur le Conseil 4000 pour les conventions n°1 et n°2, et sur la section locale 100 pour la convention n°3.

Le processus de conciliation démarre pour les deux parties. Pour le syndicat, la conciliation est l'un des outils sur lesquels nous comptons pour accroître notre pouvoir à la table des négociations, pour fixer des dates fermes avec l'employeur et pour rester fermes dans nos revendications. Au cours de ce processus, nous avons besoin du soutien unanime de nos membres afin d'atteindre nos objectifs dans le cadre de cette ronde de négociations.

Nous ferons le point la semaine prochaine à notre retour à la table des négociations.

En toute solidarité,

**Le comité de négociation du Conseil 4000**

BS/ja:sepb343